



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 07538

Numéro SIREN : 801 347 790

Nom ou dénomination : AB ecorenove

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2017 sous le numéro de dépôt 62145



20170621452016

DATE DEPOT : 24/07/2017

N° DE DEPOT : 62145

N° GESTION : 2014B07538

N° SIREN : 801347790

DENOMINATION : AB ecorenove

ADRESSE : 26 rue Colette Magny 75019 Paris

MILLESIME : 2016

.

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

25 JUIL. 2017

Sous le N° : 62145

SASU AB ECO RENOV

Au capital de: 9 000 €

**Siège social : 26, rue Colette Magny
75019 - PARIS**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 Juin 2017**

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément à la loi et aux statuts pour vous présenter un rapport sur la marche de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Vous aurez, en outre, à approuver les comptes de cet exercice.

I - MARCHE DE LA SOCIETE

1°) CHIFFRE D'AFFAIRE

Le chiffre d'affaire global de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 est de 21 033 € contre 21 328 € pour l'exercice précédent, soit une diminution 1.014 %

2°) RESULTAT DE L'EXERCICE

Après déduction d'une dotation aux comptes d'amortissement de 726 euros, il ressort un bénéfice de 644 € que nous vous proposons d'affecter au compte de report à nouveau » pour 644 € qui passera ainsi de 1 970 € à 2 614 €.

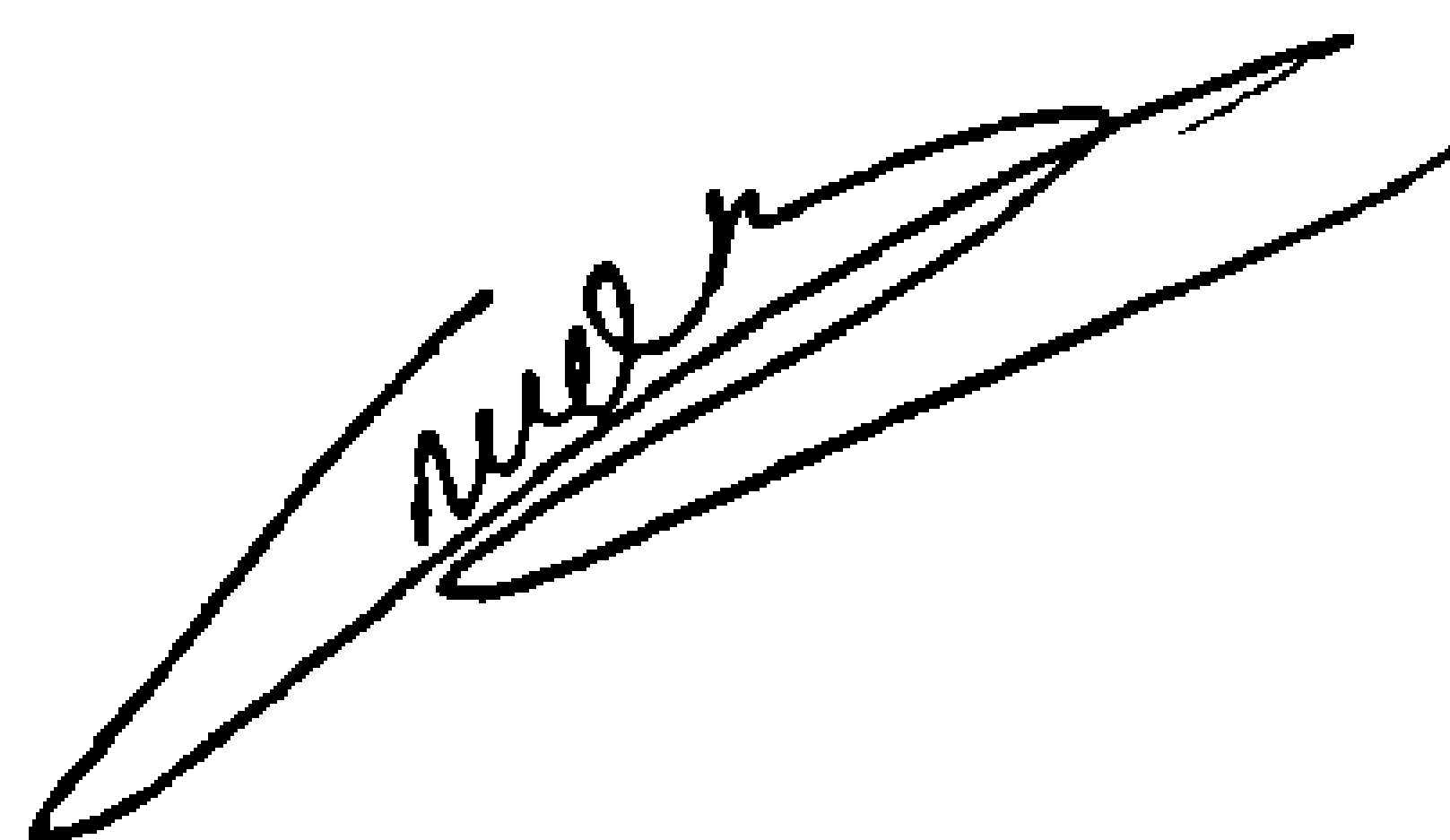
3°) DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

II- PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes présentés au cours de cet exercice sont en application avec les dispositions du plan comptable révisé.

LE GERANT
Mr. MARUANI I..



SASU AB ECORENOVE

Au capital de 9 000 €
Siège social : 26 rue Colette Magny
75019 – PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 30 Juin 2017
--

L'an deux mille dix-sept,
Et le 30 Juin à 13 heures 00.

L'actionnaire unique de la SASU AB ECORENOVE., société au capital de 9 000 € dont le siège social est sis 26 rue Colette Magny à PARIS (75019) se réunit en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts.

Est présent :

- | | | |
|---|---|---------|
| - Monsieur MARUANI Ilan détenant 90 parts de 100 € ci | = | 9 000 € |
| - | | |
| Soit au total 90 parts de 100 € Ci..... | = | 9 000 € |
-

Représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée est ainsi constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur MARUANI I. président de la société et acceptant.

Monsieur le Président dépose et met à la disposition de l'assemblée, le texte des résolutions proposées, puis rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016
- 2°) Affectation des résultats de cet exercice. :

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société
- Le texte des résolutions proposées

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de

communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Il déclare la discussion ouverte :

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 sont approuvés par l'intégralité des membres présents et donnent, de ce fait, quitus à la gérance..

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

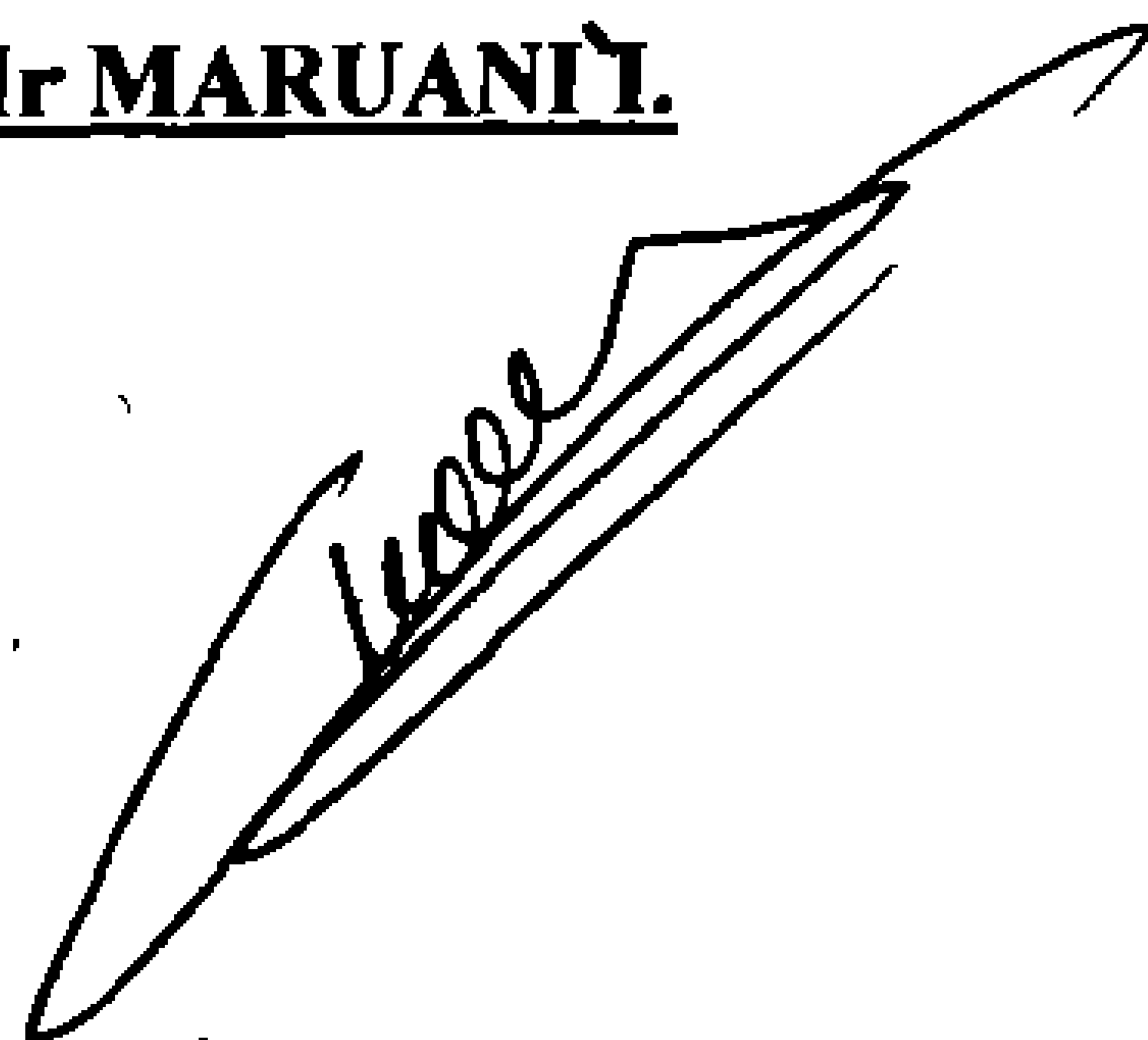
DEUXIEME RESOLUTION :

Le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, après déduction d'une dotation aux comptes d'amortissement de 726 €, fait ressortir un bénéfice de 644 € qui sera porté aux comptes de « report à nouveau bénéficiaire » pour 644 € qui passera ainsi de 1 970 € à 2 614 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 00.

Mr MARUANI L.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Maruani', is written over a horizontal line. The signature is stylized and slanted upwards to the right.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour la résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
AB ECORENOVE 26 RUE COLETTE MAGNY 75019 PARIS France	26 RUE COLETTE MAGNY 75019 PARIS
SIRET 80134779000017	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées PLOMBERIE CHAUFFAGE Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *	644	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine ☐	Pôle de compétitivité ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 30062017 Lieu : PARIS Qualité : GERANT Nom du signataire : M MARUANI

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la base fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2017)

Si déposé néant, cochez la case ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans le DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise AB ECORENOVE										Néant ☐					
Adresse de l'entreprise 26 RUE COLETTE MAGNY 75019 PARIS															
SIREN 8 0 1 3 4 7 7 9 0															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2															
Durée de l'exercice précédent* 1 2															
										Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012									
		Autres *		014		016									
	Immobilisations corporelles *		028		12 833		030		1 601		11 233				
	Immobilisations financières * (1)		040		042										
	Total I (5)		044		12 833		048		1 601		11 233				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		1 450		070		1 450					
		Autres* (3)		072		11 780		074		11 780					
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084		16 500		086		16 500						
	Charges constatées d'avance*		092		094										
	Total II		096		29 731		098		29 731						
Total général (I + II)		110		42 564		112		1 601		40 963					
PASSIF												Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*								120		9 000				
	Écarts de réévaluation								124						
	Réserve légale								126						
	Réserves réglementées*								130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)								132						
	Report à nouveau								134		1 970				
	Résultat de l'exercice								136		644				
	Provisions réglementées								140						
	Total I								142		11 614				
Provisions pour risques et charges								Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*								166		3 449				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 25 635)								172		25 900				
	Produits constatés d'avance								174						
	Total III								176		29 349				
Total général (I + II + III)								180		40 963					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)		Dont dettes à plus d'un an		195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		(5)		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AB ECORENOVE

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 2 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Diens	215		214	
		Services*	217		218	21 033
	Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	21 033
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	3 728
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	988
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	14 726
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	240	244	240
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	726
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	20 407

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	626
Produits financiers	(III)	280		Charges financières	(V)	294
Produits exceptionnels	(IV)				290	19
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices*	(VII)				306	
2 - DÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	644

B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opcs-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. septies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. septies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Poles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990	
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350
	Dont divers					
	Créance due au report en arrière du déficit				346	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 décies)				655	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Déficits	Bénéfices col.1 Déficit col.2				352	644	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :			360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col.1 Déficit col.2				370	644	372
----------------------------------	--	--	--	-----	-----	-----

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : AB ECORENOVE

Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	2 000	462	10 833	464		466	12 833		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	2 000	492	10 833	494		496	12 833		

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	875	512		514	500	516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	875	572		574	500	576		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	Amortissements *	②	Valeur résiduelle	③	Prix de cession *	④	Plus ou moins-values				
									Court terme *	Long terme			
									⑤	19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧	
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL		578		580		582		584		586		587	589
Plus-values taxables à 19% (1)		579				Régularisations	590		583		594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).										591			
TOTAL									596		585	597	599

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGL Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : AB ECORENOVE

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800	☐
-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : AB EcorenoVe

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2016

et clos le : 31/12/2016

Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	21 033
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	21 033

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	3 728
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	988
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	10 870
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	3 856
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	240
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	726
TOTAL 2	152	20 408

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	625
--	-----	-----

IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	625
---	-----	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case) 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Période de référence	024 du	160 au
Date de cessation	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

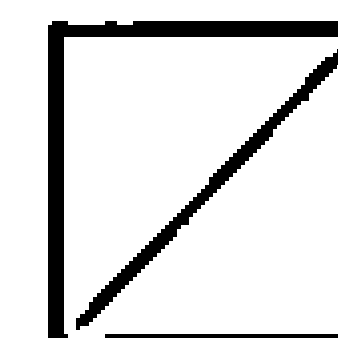
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

SIREN 8 0 1 3 4 7 7 9 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AB ECORENOVE

ADRESSE (voie) 26 RUE COLETTE MAGNY

CODE POSTAL 75019

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE 901NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES 902NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE 903NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES 904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MARUANI Prénom(s) ILAN

Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 90

Naissance : Date 05041987 N° Département 75 Commune PARIS Pays

Adresse : N° 26 Voie RUE COLETTE MAGNY

Code Postal 75019 Commune PARIS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

. A N N E X E

=====

(Loi du 30/04/1983 -Décret du 29/11/1983)

Les critères de l'entreprise, tels que définis par l'article 17 du décret du 29 Novembre 1983 concernant l'annexe, sont les suivants :

Montant du chiffre d'affaires :	21 033
Total du bilan :	40 963
Nombre moyen de salariés :	0

En conséquence, la présentation de l'annexe simplifiée peut être adoptée conformément aux prescriptions de l'article 10 du Code de Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour l'établissement des comptes annuels, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise.

-Continuité de l'exploitation

-Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

-Indépendance des exercices

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les éléments d'actif immobilisés font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée et les conditions prévues d'utilisation du bien.

Les provisions éventuelles sont estimées selon la dépréciation ou le risque probable.

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO.

Les informations suivantes sont contenues dans les comptes annuels :

***Mouvements ayant affectés les divers postes de l'actif immobilisés (Tableau 2033A)**

***Montant des amortissements et ventilation selon le mode retenu (Tableau 2033C)**

***Montant des provisions inscrites au bilan selon leur nature (Tableau 2033D)**

***Titre composant le capital social :**

90 actions de 100 euros, intégralement libérées.

***Les différentes dérogations aux prescriptions comptables.**

***Les modifications apportées à la présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation.**

***Les circonstances empêchant la comparaison d'un exercice à l'autre.**

***Les informations à caractère obligatoire font, si elles présentent une importance significative, l'objet d'un développement particulier.**